

**Type de réunion**

Réunions d'école publique – circonscription de Vence

Site de La Gaude (communautés scolaires de Gattières, La Gaude, St-Jeannet)

**Discussion sur le constat**

- Comment se fait-il que le taux d'accès au bac stagne depuis 1996 ?
- Comment s'explique l'accroissement du coût du supérieur et du secondaire, en rapport avec celui de l'enseignement primaire ?

**03 – Vers quel type d'égalité l'École doit-elle tendre ?**

- L'école doit gommer les inégalités sociales en essayant de niveler vers le haut plus que vers le bas. Des dispositifs comme l'aide aux devoirs au niveau du collège ont fait la preuve de leur efficacité. Il faut également rappeler fermement que les devoirs à l'école primaire sont interdits depuis 1956 et qu'ils ne sont, en fait, qu'un facteur de discrimination sans réelle efficacité sur les apprentissages.
- Il nous semble important de maintenir les secteurs scolaires comme garants de la mixité sociale, elle-même facteur d'intégration, si l'on ne veut pas aboutir à une école à deux vitesses. Il est souligné que les dérogations accordées par les communes, en lien avec le pourcentage de construction de logements sociaux, ne peuvent que favoriser l'apparition de ghettos.
- Les équipes éducatives apprécient le soutien apporté par le réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté (R.A.S.E.D.) et demandent de pouvoir en bénéficier plus largement.
- L'état doit se doter de moyens pour s'assurer que tous les enfants peuvent avoir accès aux équipements sportifs, bénéficier de classes de découvertes, fréquenter les lieux culturels, sans disparité en fonction des secteurs.
- Tout en laissant aux parents la part de responsabilité qui leur incombe en ce qui concerne l'éducation de leurs enfants (en particulier l'hygiène et la prévention), l'organisation de débats et de réunions d'information sur ces deux derniers points devraient être institutionnalisés... en faisant en sorte que les parents puissent y assister.

**09 – Quelles doivent être les fonctions et les modalités de l'évaluation des élèves, de la notation et des examens ?**

- Le système d'évaluation basé sur la note est trop négatif ("Ce sont des sanctions et non un mode d'évaluation"). Il paraît obsolète par rapport à une évaluation continue basée sur l'acquisition de compétences car il ne tient pas compte des réussites et des progrès des enfants.
- Alors que l'évaluation "sur les compétences" commence à fonctionner à l'école élémentaire, le collège continue parfois à utiliser un mode différent qui désoriente élèves et parents tout en ayant l'air d'être dans la norme de ce qui a toujours été fait et donc paraît incontournable.

- D'ailleurs, fait remarquer un participant, dans la société civile, les personnes sont recrutées à partir d'un diplôme de base, certes, mais surtout sur leurs compétences.
- Les critères d'évaluation et les objectifs doivent être clairs pour tous les acteurs du système, y compris les enfants, d'où la nécessité de prévoir du temps "institutionnel" pour communiquer avec les parents (en laissant à chacun la possibilité matérielle d'y participer).
- Les évaluations nationales, dans la mesure où elles permettent de mettre en place des contrats de progrès, de fournir des données de référence, sont plébiscitées.

## **20 – Comment l'École doit-elle utiliser au mieux les moyens dont elle dispose ?**

- Le transfert de compétences de l'état sur les communes inquiète l'ensemble des partenaires car il apparaît, à terme, comme une source d'inégalités de traitement.
- Une bonne utilisation des moyens passe par une redéfinition de la liaison qui doit exister entre scolaire et périscolaire.
- Le rôle des directeurs d'école est primordial dans l'optimisation de l'utilisation de ces moyens, leur formation et une redéfinition de leur fonction et de leur mission est incontournable.
- Les personnes ressources, bénévoles ou rémunérées par les communes ou par l'État (assistants d'éducation), parents ou professionnels sont considérées comme des atouts pour l'école. Une redéfinition de leur statut et de leur rôle s'impose.

### Autres points soulevés lors du débat et questions en suspens

- Quand va-t-on faire coïncider année scolaire et année civile ?
- Quand doit intervenir l'orientation ?
- Les communautés d'agglomération ont tendance à absorber tous les fonds d'investissements pour les grosses communes (piscines, stades et autres équipements sportifs).

## **Remarques complémentaires sur le débat**

L'ensemble des participants se félicite de la qualité des échanges, de la liberté d'expression dont ils ont pu bénéficier... Bien qu'ils restent sceptiques sur l'issue de leur contribution et des orientations qui seront prises à partir des idées qui se sont dégagées de leur réflexion et qui suscitent plus d'interrogations et de sujets à approfondir que de décisions immédiates et conjoncturelles.

## **Trois priorités pour l'École**

- 1-** L'école doit tendre vers l'égalité sociale, ce qui suppose que les moyens accordés soient suffisants et utilisés au mieux (audit externe à prévoir régulièrement pour les écoles, collèges, lycées, inspections, rectorat, ministère).
- 2-** À l'école primaire, l'évaluation doit rester formatrice et continue pour aider les enfants à apprendre (" l'évaluation est un contrat de progrès entre enfant et enseignant ; elle informe avant tout les enfants "), ce que la note globalisante ne permet pas.

**3-** L'école doit utiliser au mieux les moyens dont elle dispose, sans qu'il y ait diminution, d'une part en développant le travail en équipe (six enseignants pour cinq classes, temps institutionnel nécessaire), d'autre part en accompagnant les commandes institutionnelles (informatique à l'école, enseignement d'une langue, programmes) par une formation effective et régulièrement actualisée pour tous les enseignants et autres personnels intervenant dans les écoles.